

Traité de coopération en matière de brevets (PCT) **Comité de coopération technique**

Trentième session
Genève, 8 – 12 mai 2017

PROLONGATION DE LA NOMINATION DU SERVICE FEDERAL DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE EN QUALITE D'ADMINISTRATION CHARGEE DE LA RECHERCHE INTERNATIONALE ET DE L'EXAMEN PRELIMINAIRE INTERNATIONAL SELON LE PCT

Document établi par le Bureau international

1. Toutes les administrations internationales existantes ont été nommées par l'Assemblée de l'Union du PCT pour une période s'achevant le 31 décembre 2017. En 2017, l'assemblée devra donc prendre une décision en ce qui concerne la prolongation de la nomination de chaque administration internationale existante qui souhaite demander une telle prolongation, après avoir sollicité l'avis du comité (voir les articles 16.3)e) et 32.3) du PCT). On trouvera des informations concernant la procédure applicable et le rôle du comité dans le document PCT/CTC/30/INF/1.

2. Le 7 mars 2017, le Service fédéral de la propriété intellectuelle a présenté une demande de prolongation de sa nomination en qualité d'administration chargée de la recherche internationale et d'administration chargée de l'examen préliminaire international selon le PCT. Cette demande est reproduite à l'annexe du présent document.

3. *Le comité est invité à faire part de son avis sur cette question.*

[L'annexe suit]

DEMANDE DE PROLONGATION DE LA NOMINATION DU SERVICE FEDERAL DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE EN QUALITE D'ADMINISTRATION CHARGEE DE LA RECHERCHE INTERNATIONALE ET DE L'EXAMEN PRELIMINAIRE INTERNATIONAL SELON LE PCT

1 – INFORMATIONS GENERALES

Nom de l'office national ou de l'organisation intergouvernementale :

Rospatent – Service fédéral de la propriété intellectuelle

Session de l'assemblée à laquelle le renouvellement sera demandé :

PCT/A/49

Office agissant en qualité d'administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international depuis :

1978

2 – CRITERES MATERIELS : EXIGENCES MINIMALES APPLICABLES A LA NOMINATION

2.1 – CAPACITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET D'EXAMEN

Règles 36.1.i) et 63.1.i) : l'office national ou l'organisation intergouvernementale doit avoir au moins cent employés à plein temps possédant des qualifications techniques suffisantes pour procéder à la recherche et à l'examen.

Rospatent compte suffisamment d'examineurs qualifiés pour procéder aux recherches et aux examens, et suffisamment de postes vacants pour modifier le nombre d'examineurs en fonction de la variation de la charge de travail et de l'objet visé dans les demandes déposées. Tous les examinateurs sont diplômés de l'enseignement supérieur (un diplôme d'études universitaires du troisième cycle est un formidable atout).

À la fin de 2016, 489 examinateurs étaient chargés de tâches liées à la recherche internationale et à l'examen préliminaire international.

Les tâches liées à la recherche internationale et à l'examen préliminaire international sont supervisées par des examinateurs de la division de la coopération internationale en matière de brevets (12 examinateurs), et la qualité des rapports est vérifiée par ces mêmes examinateurs.

Employés qualifiés pour procéder à la recherche et à l'examen

Domaine technique	Nombre (équivalent plein temps)
Mécanique (moteurs, machines-outils, transport, génie civil, etc.)	179
Électricité, électronique, mesure	98
Chimie, matériaux, métallurgie	122
Technologie médicale, produits pharmaceutiques, biotechnologie	90
Autres	12
<i>Total</i>	501

Règle 36.1.ii) : cet office ou cette organisation doit avoir en sa possession au moins la documentation minimale de la règle 34, ou avoir accès à cette documentation minimale, laquelle doit être disposée d'une manière adéquate aux fins de la recherche et se présenter sur papier, sur microforme ou sur un support électronique.

Accès à la documentation minimale aux fins de la recherche :

(X) Accès complet

Systemes de recherche :

[Prière d'indiquer les systemes informatiques ou collections papier utilisés pour les recherches sur l'état de la technique sous différentes formes]

Chaque examinateur bénéficie d'un accès illimité, depuis son poste de travail, au système de recherche interne PatSearch. Le texte intégral de tous les documents de brevet de l'URSS et de la Russie depuis 1924, des documents de brevet des pays de la CEI, des documents de brevet de pays étrangers et d'organisations internationales dont la documentation relève de la documentation minimale selon le PCT, ainsi que la base de données DWPI, sont chargés dans le système. Les examinateurs accèdent, via le système PatSearch, à la bibliothèque électronique scientifique eLibrary.ru., au système de recherche Espacenet de l'OEB et à la banque européenne de séquences génétiques EMBL.

Les examinateurs ont un accès en ligne, via Internet, à des ressources actualisées en matière de recherche, notamment aux sites Web des offices de brevets étrangers (OEB, États-Unis d'Amérique, Japon, République de Corée, OMPI et Allemagne, entre autres).

Les sites contenant des informations non-brevet, en particulier la base de données multidisciplinaire Science Direct, et des données dans les domaines de la médecine, de l'industrie pharmaceutique, de la chimie et de la biotechnologie (par exemple, la base de données MEDLINE, la base de données sur la biotechnologie de la United States National Library of Medicine et la base de données de l'Institut européen de bio-informatique) sont à la disposition des examinateurs.

Outre les bases de données en ligne susmentionnées, disponibles en libre accès, les examinateurs ont accès aux bases de données commerciales mises à disposition par le réseau international STN, qui regroupe des documents de brevet et de la littérature non-brevet, ainsi qu'à la base de données VINITI qui contient des abrégés.

Si nécessaire, la recherche automatisée peut être complétée par des recherches traditionnelles dans les collections de brevets sur papier ou les disques optiques disponibles dans les collections de la Bibliothèque technique et de brevets panrusse. Grâce à l'abonnement interbibliothèques et à la diffusion électronique des documents, les examinateurs peuvent recevoir les ressources nécessaires, en matière de littérature non-brevet, de la part de huit grandes bibliothèques moscovites.

Règle 36.1.iii) : cet office ou cette organisation doit disposer d'un personnel capable de procéder à la recherche dans les domaines techniques sur lesquels la recherche doit porter et possédant les connaissances linguistiques nécessaires à la compréhension au moins des langues dans lesquelles la documentation minimale de la règle 34 est rédigée ou traduite.

Langues dans lesquelles les demandes nationales peuvent être déposées et traitées :

Russe

Autres langues maîtrisées par un grand nombre d'examineurs / Services proposés pour faciliter la recherche ou mieux comprendre l'état de la technique dans d'autres langues :

Les compétences linguistiques de tous les examinateurs, essentiellement en anglais, sont suffisantes pour procéder à des recherches et des examens. Les examinateurs ont accès au système de traduction automatique (PROMT Professional 11.0). L'office compte un groupe de traducteurs travaillant à partir des langues européennes, qui peuvent aider les examinateurs à comprendre les documents consultés aux fins de recherche. En outre, Rospatent a recours à la sous-traitance pour la traduction des opinions écrites vers l'anglais.

2.2 – GESTION DE LA QUALITE

Règles 36.1.iv) et 63.1.iv) : cet office ou cette organisation doit disposer d'un système de gestion de la qualité et de dispositions internes en matière d'évaluation conformément aux règles communes de la recherche internationale.

Le rapport sur le système de gestion de la qualité de Rospatent pour 2016 a été communiqué à l'OMPI et il est disponible à l'adresse <http://www.wipo.int/pct/en/quality/authorities.html>.

3 – ÉVALUATION PAR D'AUTRES ADMINISTRATIONS

La possibilité d'une évaluation par d'autres administrations est envisagée.

4 – ÉNONCE DES MOTIVATIONS

Rospatent a été désigné comme administration compétente chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international par 32 offices récepteurs d'États et organisations contractants (l'un des résultats les plus élevés parmi les administrations chargées de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international). L'administration accepte deux langues : l'anglais et le russe. Les demandes internationales proviennent essentiellement des États-Unis d'Amérique (en anglais) et de la Fédération de Russie (en russe).

Le nombre total de demandes internationales pour lesquelles les rapports de recherche internationale ont été établis pendant la période 2012 – 2016 est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Année	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de rapports de recherche internationale	1 904	2 980	3 006	2 447	2 903

5 – ÉTAT CANDIDAT

Fédération de Russie

Population :

146 838 993 (en 2016)

PIB par habitant :

8058,26 dollars É.-U. (en 2016); 8447,42 dollars É.-U. (en 2015)

Estimation des dépenses nationales en recherche-développement (pourcentage du PIB) :
0,54 (en 2015)

Nombre d'instituts universitaires de recherche :
1 040

Présentation du réseau national de centres d'information en matière de brevets (par exemple, bibliothèques de brevets et centres d'appui à la technologie et à l'innovation) :

À la fin de l'année 2016, on comptait 140 centres d'appui à la technologie et à l'innovation dans 65 régions de la Fédération de Russie.

Principales industries locales :

Actuellement, le secteur industriel russe regroupe les secteurs suivants : industrie pétrolière et gazière, extraction et traitement de pierres précieuses et métaux, aéronautique, production de fusées et engins spatiaux, industrie nucléaire, production d'armes et d'équipements militaires, technologie électrique, fabrication de papier et de carton, industrie automobile, transport, engins routiers et machines agricoles, secteur de la consommation, industrie alimentaire, construction de machines, industrie chimique et pétrochimie, carburants et production énergétique, métallurgie, agriculture.

Principaux partenaires commerciaux :

Depuis le 22 août 2013, la Fédération de Russie est membre de l'Organisation mondiale du commerce. La Fédération de Russie est également membre de l'accord de libre-échange de la CEI, de l'Union douanière de l'Union économique eurasiatique et de l'Union économique eurasiatique.

Pays hors CEI : Allemagne, Italie, Chine, Pays-Bas, États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni, Pologne, France, Finlande, Turquie, Japon, Brésil, Inde, Afrique du Sud

Pays de la CEI : Bélarus, Kazakhstan.

6 – PROFIL DES DEMANDES DE BREVET

Nombre de demandes nationales reçues – par voie de dépôt

Voie \ Année	2012	2013	2014	2015	2016
Premier dépôt national/priorité interne	28 646	28 682	23 984	29 194	26 909
Priorité selon la Convention de Paris	2971	3117	2873	3372	2966
Entrée dans la phase nationale du PCT	12 594	13 115	13 451	12 951	11 712

Nombre de demandes nationales reçues – par domaine technique

Ventilation des demandes nationales en fonction des huit sections de la CIB (% du nombre total de demandes)	Année				
	2012	2013	2014	2015	2016
A – Nécessités courantes de la vie (agriculture, alimentation, objets personnels ou ménagers, santé, sauvegarde, amusements)	24,5	27,1	22,1	17,4	22,1
B – Techniques industrielles; transports; séparation; mélange	12,2	13,2	13,9	11,1	14,1
C – Chimie; métallurgie	15	13,5	14	19,2	16,5
D – Textiles; papier	0,6	0,7	0,8	0,5	0,6
E – Constructions fixes (travaux publics; bâtiment, forage du sol ou de la roche, exploitation minière)	4,7	4,9	5,5	4,7	5,6
F – Mécanique; éclairage; chauffage; armement; sautage	9,4	9,5	10,1	8,1	10,4
G – Physiques, instruments; science nucléaire	11,7	11,5	13	9,7	13,6
H – Électricité	8,5	7,4	8,1	6,4	7,7
Autre (relevant de plusieurs domaines techniques)	13,4	12,2	12,5	22,9	9,4

Nombre de demandes internationales reçues en tant qu'office récepteur :

Année	2012	2013	2014	2015	2016
Total	1 150	1 190	994	950	996

Principaux offices/États faisant l'objet d'une revendication de priorité dans les demandes nationales :

États-Unis d'Amérique, Office européen des brevets, Japon, Chine, Allemagne

Délai moyen d'instruction des demandes de brevet nationales

10,3 mois – à compter de la date de prise en considération de la demande de recherche et d'examen quant au fond et avant de prendre la décision finale sur la demande, sans tenir compte du délai accordé au déposant pour répondre aux demandes des examinateurs.

Demandes nationales en attente de traitement

Mesure	Nombre de demandes
Nombre total de demandes en suspens à l'égard desquelles une demande de recherche et d'examen quant au fond a été déposée à la fin de 2016, y compris :	45 941
les demandes à l'égard desquelles la première décision de l'office a été diffusée	10 085
les demandes en attente de la recherche et de l'examen	35 856